

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
SERVICE SCOLAIRE-SPORT
Dossier suivi par : Philippe LECLERC – Chef de service
Tel : 01.30.80.80.00 / Fax : 01.30.80.80.36
Courriel : scolaire@villepreux.fr

Villepreux, le 15 juin 2016

Madame, Monsieur,

Certaines écoles étant éloignées du lieu d'habitation des enfants, il peut être difficile de s'y rendre autrement qu'en voiture ou par les transports en communs. C'est le cas pour les enfants des quartiers du Trianon et des Hauts du Moulin vers les écoles Gérard Philipe et Jacques Gillet et pour ceux du Val Joyeux vers l'école Jean de la Fontaine.

Comme les années précédentes, il vous est possible d'utiliser **deux lignes régulières de la société STAVO** pour assurer la liaison entre les écoles élémentaires et votre domicile.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

Prendre une carte



, c'est autoriser votre enfant à voyager et à rentrer seul



Trajet Maison → École :

Vous accompagnez votre enfant jusqu'au départ du bus. Le trajet s'effectue ensuite en toute autonomie. Un animateur l'accueillera sur le lieu de son école.

Trajet École → Maison :

Au retour, un animateur accompagnera votre enfant jusqu'au bus afin de s'assurer qu'il soit pris en charge par la société de transport, et le trajet s'effectue ensuite en toute autonomie.

Les horaires



Horaires	Quartier du Val Joyeux Ligne 42
Départs à 8h15	Arrêt Place de l'horloge vers Jean de la Fontaine Arrêt Square
Retour après la classe à 16h	École Jean de la Fontaine vers l'arrêt place de l'horloge
Ou retour après l'étude à 17h20	École Jean de la Fontaine vers arrêt place de l'horloge

Horaires	Quartier du Val Joyeux Ligne 42
Départs à 8h15	Arrêt Lycée Sonia Delaunay Vers écoles J. Gillet et G. Philippe
Retour après la classe à 15h55	École Jacques Gillet et Gérard Philippe vers l'arrêt Lycée Sonia Delaunay
Ou retour après l'étude à 17h	École Jacques Gillet et Gérard Philippe vers l'arrêt Lycée Sonia Delaunay

Les tarifs



	Prix unitaire	Participation de la commune	Votre participation
1 ^{er} enfant	192 €	96 €	96 €
2 ^{ème} enfant	192 €	115,20 €	76,80 €
Dès le 3 ^{ème} enfant	192 €	134,40 €	57,60 €

Pour bénéficier de ces tarifs, vous devez impérativement inscrire votre enfant auprès de l'Espace services de la mairie, à compter de ce jour et ce **jusqu'au 5 août 2016** dernier délai.

Renseignements par téléphone au 01 30 80 80 00.

Les démarches obligatoires :

S'il s'agit d'une première inscription, vous devez vous présenter à l'Espace services pour :

- remplir le formulaire Imagin'R en mairie,
- remettre une photo d'identité récente de votre enfant,
- établir un chèque à l'ordre de la Régie Principale,
- une fois que vous aurez effectué vos démarches d'inscription : **activer votre carte de transport à la gare de Villepreux/Les Clays.**

S'il s'agit d'un renouvellement de carte de bus, votre dossier est arrivé en mairie, vous devez :

- vous présentez à l'Espace services, la photo n'est pas nécessaire car votre enfant réutilisera la même carte que l'an dernier,
- établir un chèque à l'ordre de la Régie Principale,
- une fois que vous aurez effectué vos démarches d'inscription : **réactiver votre carte de transport à la gare de Villepreux/Les Clays.**

Pour une **fréquentation occasionnelle**, vous pouvez acquérir auprès du conducteur, des carnets de tickets. Vous trouverez les tarifs (1/2 tarifs pour les moins de 10 ans) en ligne sur www.imagine-r.com, vous pouvez aussi vous renseigner au 01 30 56 30 66.

De plus, les enfants disposant d'une carte Imagin'R peuvent bénéficier de nombreux avantages. N'hésitez pas à l'utiliser !

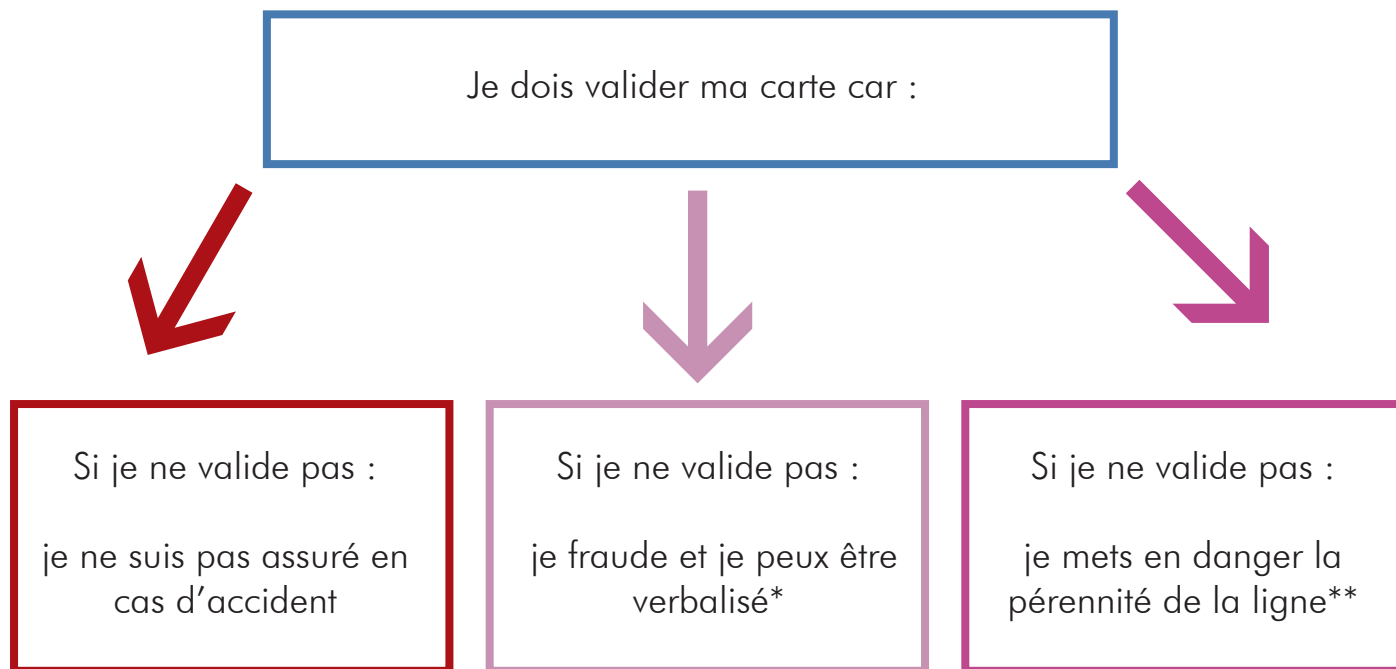
L'Espace services reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Florence ABIVEN-MOREAU
Adjointe en charge du scolaire,
de l'enfance et du périscolaire.



Je monte, je valide...

Pour voyager, votre enfant doit **OBLIGATOIREMENT** valider son titre de transport à chaque fois qu'il monte dans le bus :



*Verbalisations prévues par la STAVO dès le mois de septembre 2016

** La STAVO est rémunérée par le STIF en fonction des validations. Si votre enfant ne valide pas, cette ligne régulière peut ne plus être rentable et être supprimée.

Renseignements sur www.imagine-r.com ou www.villepreux.fr

